

SOMMAIRE

I/ LE PROJET

- 1/Le site de pratique : le Lac de Lanau**
- 2/Le support de navigation**
- 3/Les séances proposées**

II/ LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

- 1/Les objectifs institutionnels**
- 2/Le public visé**
- 3/Le matériel**
- 4/Les moyens humains**
- 5/La participation financière**

III/ ANNEXES

- 1/Le code du sport**
- 2/Le plan d'eau du lac de Lanau**
- 3/Situations d'apprentissage**

I/ LE PROJET

1/Le site de pratique : Le lac de Lanau

Le lac de Lanau est un site de pratique qui se situe dans les gorges de la Truyère.

Il fait 11km de long, possède des îlots à 45 min de navigation de la base nautique de Lanau, et possède un cadre naturel préservé et sauvage car classé Natura 2000.

Il permet de découvrir les activités nautiques de manière pédagogique car progressive, sécuritaire, ludique, avec un site adapté à un public jeune pour de l'initiation en eau calme.

Ce site possède différents atouts pour la pratique d'activités nautiques :

➤ Des anses pour naviguer de manière peu exposée au vent, des îles proches de la base nautique pour découvrir son environnement de pleine nature, un marnage quasi nul permettant l'embarquement et le débarquement de manière confortable et sécuritaire pour les pratiquants, des zones de débarquements aisés le long du lac en cas d'urgence.

➤ C'est également un cadre sauvage et préservé car la motorisation est limitée à 15ch autrement dit, les bateaux à moteur circulent lentement : le partage de l'espace nautique se fait dans des conditions idéales pour la pratique d'activités nautiques. Il existe également des zones de navigation exposées au soleil ou à l'ombre selon les conditions d'ensoleillement limitant les risques d'hypothermie ou d'insolation.

➤ De plus, il existe un lieu de regroupement pour les piques niques sur le site de la base nautique de Lanau ainsi qu'un endroit fermé avec le bâtiment de la base nautique en cas de mauvais temps. Des douches chaudes et un lieu pour se changer sont également présents à la base nautique de Lanau.

➤ Enfin, ce lac possède un accès aisé et rapide pour les écoles alentours avec des parkings pour se garer pour les autocars (5km de chaudes Aigues, 24km Pierrefort, 6km de Neuveglise, 18km de Saint Flour)

2/Le support de navigation

Les élèves vont naviguer seul dans leur embarcation. Pour cela, ils disposeront d'une embarcation adaptée à leur âge et morphologie. Ces bateaux sont courts pour une meilleure maniabilité, stables car assez larges, autovideurs donc permettent un apprentissage en toute sécurité pour un cycle d'initiation en eau calme. Ils permettent également d'apprendre à réembarquer en eau profonde. Ils sont confortables avec un dosseraie, des cales pieds et cuisses pour mieux diriger et propulser son embarcation. Ils permettent également une gîte prononcée pour être capable de diriger son embarcation pleinement et sentir les nouvelles sensations de glisse propre aux activités nautiques.

Ils sont donc adaptés pour une utilisation pédagogique favorisant l'apprentissage immédiat.

3/Les séances proposées

Ce projet s'articule autour d'une séquence d'initiation au kayak en 6 séances de 2h-2h30.

Durant 5 séances, les élèves vont apprendre les fondamentaux en kayak en eau calme pour pouvoir *adapter ses déplacements dans un environnement varié tout en sécurité*.

La 6ème séance est un défi nautique avec des challenges et enfin un tournoi de kayak polo pour clôturer le cycle de manière nouvelle, ludique et pouvoir réinvestir les connaissances acquises dans cette activité nautique au travers d'une situation de jeu globalisante.

En première séance (cf situation d'apprentissage en annexe), les objectifs sont : **découvrir l'activité et son matériel par la découverte des sensations nouvelles**

Cette séance passera par une présentation de l'équipe encadrante et du site avec les locaux et du matériel.

L'intérêt pédagogique de cette séance passe par le fait de :

-Donner des repères nouveaux

-Créer une routine de fonctionnement pour rendre autonome les élèves dans leur pratique

-Permettre d'apprendre à s'équiper en sécurité

En deuxième séance (cf situation d'apprentissage en annexe), les objectifs sont : **apprendre à aller droit**

L'intérêt pédagogique de cette séance passe par le fait de :

-Renforcer l'autonomie au travers de l'équipement et la gestion du matériel

-Réinvestir les connaissances acquises précédemment

La troisième séance (cf situation d'apprentissage en annexe), les objectifs sont : **développer des actions propulsives et directrices nouvelles**

L'intérêt pédagogique de cette séance passe par le fait de :

-Réactiver les connaissances,

-Complexifier les actions fondamentales propulsives en kayak.

La quatrième séance (cf situation d'apprentissage en annexe), les objectifs sont : **renforcer un comportement de sécurité**

L'intérêt pédagogique de cette séance passe par le fait de :

-Développer un comportement sécuritaire de la pratique de kayak

La cinquième séance (cf situation d'apprentissage en annexe), les objectifs sont : **gérer ses émotions pour entreprendre des actions en sécurité**

L'intérêt pédagogique de cette séance passe par le fait de :

-Développer des sensations kinesthésiques nouvelles

-Apprendre à gérer son matériel

Cette séance est conditionnée à une météo favorable. Elle peut être modifiée si les conditions ne permettent pas de l'effectuer.

La période favorable se situe à la mi juin - début juillet ou la 1ère quinzaine de septembre pour ce cycle.

Les conditions météorologiques peuvent amener à revoir le contenu ou la durée des séances. Les moniteurs seront là pour adapter leurs séances en fonction des conditions du moment.

II/ LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

1/Les objectifs institutionnels

Les objectifs et attendus de fin de cycle 3

Les programmes institutionnels de l'éducation nationale disent :

« L'EPS développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu. Tout au long de la scolarité, l'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive. »

Les compétences spécifiques du cycle de consolidation :

« L'éducation physique et sportive occupe une place originale où le corps, la motricité, l'action et l'engagement de soi sont au cœur des apprentissages »

« Par la confrontation à des problèmes moteurs variés et la rencontre avec les autres, dans les différents jeux et activités physiques, les élèves poursuivent au cycle 3 l'exploration de leurs possibilités motrices et renforcent leurs premières compétences. »

Les compétences travaillées sont :

« Adapter sa motricité à des situations variées. »

dans le domaine du socle 1 : **développer sa motricité et construire un langage du corps**

« Assurer sa sécurité et celle d'autrui dans des situations variées. »

dans le domaine du socle 3 : **partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités**

« Adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger. »

dans le domaine du socle 4 : **apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière**

« comprendre et respecter l'environnement des pratiques physiques et sportives »

dans le domaine du socle 5 : s'approprier une culture physique sportive et artistique

Compétences travaillées pendant le cycle :

« Conduire un déplacement sans appréhension en toute sécurité »

« Adapter son déplacement aux différents milieux »

« Tenir compte du milieu et de ses évolutions »

« Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ »

« Aider l'autre »

Attendus de fin de cycle recherchés :

« Réaliser seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé »

« Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement »

« Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème »

2/Le public visé

Au niveau des pratiquants

Le test du savoir nager est obligatoire pour les activités nautiques. Il peut être réalisé par un maître nageur ou un moniteur de kayak. Il est donc possible pour les moniteurs de la base nautique de Lanau de faire passer ce test sur place en cas de non présentation de l'élève du test lors du début de séance ce qui ne pénalisera pas l'élève.

L'enseignant présentera au préalable avant le début du cycle, la liste des élèves qui ont réussi ce test. Ce test étant valable pour l'ensemble du cycle suivi.

Le code du sport qui régule les activités nautiques, (cf annexe) dit que :

« Ce test permet de s'assurer que le pratiquant est apte à :

*Effectuer un saut dans l'eau ;
Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
Nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.*

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité. »

Ce test est également un des attendus de fin de cycle. « *valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN) conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015* »

3/Le matériel

Les kayaks et tout le matériel sont également aux normes pour l'utilisation que l'on a sur le site de pratique.

Des pagaies doubles seront utilisées pour le Kayak.

Une tenue adaptée aux activités nautiques est obligatoire, kway, lunette de soleil avec cordon pour éviter de perdre ses lunettes dans l'eau, chapeau, crème solaire, chaussures fermées recommandées type chaussures d'eau ou basket. Des affaires sèches de rechange sont à prévoir.

4/Les moyens humains

Au niveau de l'encadrement

Pour le taux d'encadrants par classe, nous nous référons aux dispositifs de l'éducation nationale qui est un public scolaire.

source education.gouv.fr :

II.2.2.2. Activités nécessitant un encadrement renforcé.

Certaines activités physiques et sportives, quel que soit le type de sortie, nécessitent un encadrement renforcé.

C'est le cas des activités physiques et sportives faisant appel aux techniques des sports de montagne, du ski, de l'escalade ou de l'alpinisme, les activités aquatiques et subaquatiques, les activités nautiques avec embarcation.

Taux minimum d'encadrement renforcé pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties régulières, occasionnelles avec ou sans nuitée.

École élémentaire

Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.

Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

La base dispose de 2 brevets d'état kayak, BPJEPS Canoe Kayak. Elle peut être amenée à disposer d'un stagiaire en formation BPJEPS canoe kayak. La base souhaite donc mettre les moyens en terme d'encadrement et proposer 2 moniteurs diplômés pour encadrer chaque séance, bien que l'instituteur soit responsable de sa classe. La séance démarrant de la prise en charge du groupe à la base jusqu'au retour de l'activité à la base. Un Brevet d'état permanent possède également la licence STAPS et le BNSSA, il a déjà travaillé avec des publics en difficultés, des scolaires et a été enseignant d'EPS non titulaire. La base peut également mettre à disposition le stagiaire en cas d'imprévu en terme d'encadrement. Ce stagiaire a donc les prérogatives d'un futur moniteur diplômé.

5/La participation financière

Conscient que les écoles primaires n'ont pas des capacités financières illimitées, la base nautique de Lanau propose un tarif privilégié de 8,2Eur TTC par enfant et par séance. La gratuité est faite pour l'enseignant et pour 1 accompagnant (parents d'élève - conseiller pédagogique etc) désireux d'accompagner les sorties pédagogiques et sportives. Les accompagnants doivent satisfaire aux conditions ou agréments de l'éducation nationale pour participer aux sorties. La base peut proposer un tarif de 12eur par journée (1 séance le matin et 1 séance l'après midi) si les écoles viennent à la journée pour réduire les couts de transports de leur coté. Les activités nautiques peuvent être couplées au tir à l'arc que nous proposons sur site, ou de la pêche en autonomie (la base disposera de matériel).

III/ ANNEXES

1/Le code du sport

2/Le plan d'eau du lac de Lanau

3/Situations d'apprentissage